

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS448

présenté par
Mme Benin et M. Mathiasin

ARTICLE 19

À l'alinéa 90, supprimer les mots :

« et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre de sécuriser le basculement de la collecte des opérateurs de compétences vers les URSSAF, en leur laissant le temps nécessaire pour s'organiser afin que le nouveau système de collecte soit opérationnel et efficient pour les entreprises contributrices.